Accélération de la colonisation juive

le 8/1/2006 15:50:00 (648 lectures)

D'après un rapport des Comités Palestiniens d'Entraide Agricole et du Centre Palestinien des Droits de l'Homme (août 2005).

Les colonies israéliennes représentent le premier moyen développé par la puissance occupante israélienne pour créer en Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza, un régime d'apartheid, basé sur l'épuration ethnique et la discrimination raciale à l'encontre des Palestiniens. Deux systèmes judiciaires séparés ont été créés, ceci afin de couvrir la confiscation de centaines de milliers de dunums (0.1 ha) de terre palestinienne et le transfert forcé, conséquence de cette politique, des Palestiniens vivant sur ces terres.

Historique

Depuis 1967, Israël a mis en œuvre une politique de longue durée pour établir des colonies dans les Territoires Palestiniens Occupés : Cisjordanie, Jérusalem et Bande de Gaza. Sept mois après la guerre de 1967, la colonie juive appelée Kfar Etzion a été établie près de Bethlehem. Pendant les années 70, les gouvernements travaillistes successifs ont commencé à construire des colonies dans les sites qu'ils considéraient comme stratégiques pour la sécurité d'Israël. Ceci a par exemple conduit à une diminution de la population palestinienne dans la Vallée du Jourdain, aux alentours de Hébron et à Jérusalem. Puis avec le Likoud qui est arrivé au pouvoir en 1977, le développement de la colonisation s'est poursuivi dans toute la Cisjordanie, spécialement le long de la route Ramallah-Naplouse. Aujourd'hui, on trouve 200 colonies en Cisjordanie et à Gaza, qui n'ont jamais été annexées par Israël, sur des terrains sous administration militaire israélienne depuis 1967. Israël a aussi construit une colonie qui entoure Jérusalem-Est après avoir annexé unilatéralement cette partie de la ville.

Environ 400 000 colons, représentant les courants les plus extrémistes de la droite israélienne et d'idéologie religieuse vivent dans des colonies dispersées dans tous les territoires palestiniens occupés. Malgré les accords intérimaires, signés en 1995, interdisant à chaque partie de changer le statut de la terre en Cisjordanie et à Gaza jusqu'au règlement final, Israël n'a pas stoppé son activité de colonisation dans les territoires palestiniens occupés pendant la période du processus d'Oslo. Ainsi, le nombre de colons juifs en Cisjordanie et à Gaza a doublé entre 1993 et 2000.

Les colonies israéliennes ont eu des conséquences catastrophiques sur les populations palestiniennes, de nombreux Palestiniens ont perdu leurs terres et leurs sources de revenus, ils ont été isolés de leurs écoles, travail, champs et hôpitaux. Dans ces conditions, aucune perspective de développement économique en général et agricole en particulier n'existe.

La tactique israélienne :

Israël contrôle environ 50% de la terre palestinienne en Cisjordanie au moyen d'un appareil juridique complexe, ceci principalement afin d'établir des colonies et de mettre en réserve des terrains pour leur extension. La méthode principale est la déclaration et l'enregistrement de la terre comme « terre d'Etat ». En outre, Israël utilise 3 méthodes complémentaires pour accaparer de la terre : réquisition pour raison militaire, déclaration de la terre comme propriété abandonnée et la confiscation de la terre pour raison publique. Israël aide aussi ses citoyens juifs à acheter des terres afin d'établir de nouvelles colonies. Ces transactions ont souvent été réalisées de manière frauduleuse sur la base de faux documents.

Chacune de ces méthodes se réfère à un ensemble de bases « légales », combinant, à différents degrés, les législations existantes avant l'occupation israélienne. Les gouvernements israéliens successifs ont détourné les lois qu'ils pouvaient adapter en fonction de leurs besoins. Ils ont détourné la loi ottomane sur la terre de 1858, ressorti des plans développés sous le Mandat britannique au début des années 40, interprété selon leurs propres intérêts les lois jordaniennes, ou bien publié un nombre incalculable d'ordres militaires qui limitent encore plus la souveraineté palestinienne sur sa propre terre.

La Cour Suprême Israélienne a souvent fourni une couverture légale à la confiscation des terres en avançant des besoins sécuritaires ou militaires. D'un autre côté, la Cour a refusé d'intervenir pour arrêter le transfert des terres vers la propriété d'Etat.

Il faut rappeler que les colonies israéliennes fonctionnent de la même façon que les collectivités locales en Israël. Il y a 23 administrations juives locales en Cisjordanie : 4 grandes municipalités, 14 conseils locaux, 6 conseils de province qui régissent plus de 106 colonies en Cisjordanie et 12 à Jérusalem. Toutes les colonies bénéficient d'une autorité administrative sur une large surface de terrain déclarée comme zone militaire interdite. Les Palestiniens n'ont aucun accès à ces zones sans l'obtention d'une autorisation militaire.

Les gouvernements israéliens successifs encouragent l'immigration des colons .

Depuis 1967, les gouvernements israéliens successifs ont mis en œuvre une politique à long terme pour encourager les citoyens juifs à s'installer dans les colonies construites en Cisjordanie et à Gaza. A cette fin, des incitations économiques et financières ont été proposées à des particuliers et aux autorités locales des colonies, mais aussi à des citoyens israéliens pour travailler et investir dans les colonies afin d'améliorer les conditions de vie des colons. L'émigration étrangère vers Israël et ses colonies a également été et est toujours vivement encouragée.

La plupart des colonies israéliennes sont des zones de développement et bénéficient de privilèges nationaux. Six ministères différents sont impliqués dans cette politique incitative dont le Ministère du Logement qui offre des prêts dont une partie est transformée en bourse, le Ministère de l'Education qui propose aux enseignants de nombreuses mesures incitatives comme la gratuité des transports et de garderie pour leurs enfants. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie fournit des bourses et des infrastructures industrielles pour les investisseurs. Le Ministère du Travail et de l'Action Sociale offre des avantages aux travailleurs sociaux. De plus le Ministère des Finances propose des exonérations de taxe pour les particuliers et les sociétés. De l'autre côté, le Ministère de l'Intérieur fournit aux conseils locaux et aux administrations des dotations bien supérieures à celles allouées aux conseils municipaux en Israël.

Ainsi en 2000, un colon vivant dans une colonie recevait des aides 65% supérieures à celles d'un citoyen israélien. Cependant, les colons vivant dans les zones comme la Vallée du Jourdain bénéficiaient de 165% d'aide supplémentaire. Les fonds sont transférés aux colonies via le département de la colonisation lui-même affilié à l'Organisation Sioniste Mondiale. Bien que le budget de ce département soit un budget gouvernemental, ce département n'est pas soumis aux mêmes lois et règlements que les autres départements. Une administration civile a été mise en place par le gouvernement israélien pour gérer les affaires dans les territoires occupés Elle traite à la fois des aspects palestiniens, et des aspects relatifs à la colonisation et aux colons.

Les services de la planification de l'Administration Civile approuvent le plan de colonisation général et fournissent les permis et licences nécessaires pour construire de nouvelles colonies et pour l'extension des colonies existantes, et pour l'ouverture de routes de contournement. Israël a pris des mesures sans précédant pour transférer tous les pouvoirs confiés aux institutions palestiniennes aux autorités juives locales. Ainsi Israël contrôle à la fois les terres agricoles palestiniennes et à la fois l'extension des villes palestiniennes en imposant de nombreuses restrictions sur les demandes de permis de construire palestiniens. A plusieurs occasions, les israéliens ont justifié leur refus de permis de construire palestinien en référence au plan régional de développement approuvé dans les années 40 (pendant le Mandat Britannique) qui empêchait de construire sur les terres en question. A la suite des Accords d'Oslo l'Autorité Palestinienne a été chargée de la planification et des constructions dans les territoires des zones A et B qui représentent seulement 40% de la Cisjordanie. Mais la majorité des terres encore disponibles pour la construction dans des dizaines de villes et de villages palestiniens se trouve en Zone C, restée sous contrôle des Autorités de la Planification Israélienne.

Le plan de développement de la colonisation de la Vallée du Jourdain

Le 25 juin 2005, le Ministère de l'Agriculture israélien a annoncé avoir terminé la préparation d'un plan relatif aux colonies israéliennes de la Vallée du Jourdain, l'une des zones principales de Cisjordanie ciblées par Israël pour la colonisation définitive. De nombreuses cartes israéliennes sur le statut final de la Cisjordanie, montrent que la Vallée du Jourdain restera sous un contrôle israélien total et sera complètement isolée des terres palestiniennes. Ces cartes sont celles du plan Allon +, publié en 1997, celles des Intérêts sécuritaires de l'armée israélienne, également publié en 1997, et enfin celles du plan Sharon, publié fin 1997.

Ce plan a pour objectif le développement de l'agriculture et du tourisme dans les colonies agricoles de la vallée du Jourdain. Dans le cadre de ce plan, 50 blocs de logements seront construits chaque année dans la Vallée du Jourdain afin d'augmenter le nombre de colons de 50% en un an. La première phase coûtera 13.5 millions de dollars, et le coût atteindra 32.5 millions de dollars l'an prochain. Le plan promet des incitations économiques et des avantages pour les colons qui viendront s'installer dans la Vallée du Jourdain. L'objectif de ces incitations est d'introduire de nouvelles cultures comme l'olivier, le figuier, en plus du palmier-dattier déjà existant, et d'encourager les colons à élever des vaches et des chèvres.

Les colonies mettant en œuvre ce plan percevront des aides pouvant atteindre 22 millions de dollars. La colonisation de la Vallée du Jourdain a commencé en 1968. A cette date, 3 colonies ont été installées : Mechola, Kalia et Argaman. Aujourd'hui, il y a 23 colonies juives avec un nombre total de 8072 colons, sans compter les implantations récemment établies. Dans la Vallée du Jourdain 1 200 000 dunums [120 000 ha, ndlt] sont sous contrôle des conseils régionaux de la colonisation israélienne.

Le cas de Jérusalem :

A la différence des colonies en Cisjordanie et à Gaza, les colonies israéliennes construites à Jérusalem ont été placées sous législation et jurisprudence israélienne suite à l'adoption par la Knesset [le parlement israélien, ndlt], de la loi fondamentale sur Jérusalem. Cette loi, votée le 30 juin 1980, annexe officiellement Jérusalem-Est à Israël.

Presque un tiers de la surface de Jérusalem a été confisquée pour installer des douzaines de colonies autour de Jérusalem et au cœur des quartiers palestiniens, plus particulièrement la Vieille Ville, Silwan, Ras El-Amoud et Abu Dis. Immédiatement après l'occupation de Jérusalem-Est en 1967, une politique à long terme a commencé à être mise en œuvre afin de développer la présence juive à Jérusalem et de rendre cette ville indivisible. Cette politique avait également comme objectif d'empêcher le développement des quartiers palestiniens et la souveraineté palestinienne sur la partie orientale de Jérusalem afin qu'elle ne devienne pas la capitale du futur Etat palestinien.

Israël a utilisé différents moyens pour confisquer la terre et les propriétés palestiniennes à Jérusalem : démolir des quartiers palestiniens en entier comme le quartier Al-Mugrabi (à côté du Mur des Lamentations) démoli juste après l'occupation de Jérusalem-Est, et déclarer les propriétés palestiniennes comme « biens des absents » (biens dont les propriétaires étaient en territoire ennemi à la fin de la guerre de 1967, et dont les capitaux ont été récupérés par l'Etat d'Israël).

Actuellement la Municipalité de Jérusalem a annoncé sa volonté de détruire 88 maisons palestiniennes dans le quartier Al-Bustan à Siwan, ce qui conduira à l'évacuation de 1000 Palestiniens. De plus, des informations récentes en date du 24 juillet, révèlent que les propriétés de deux quartiers supplémentaires appelés Al-Qirami et A'qbet el-Khaldiye dans la Vieille Ville vont être prochainement confisqués après qu'une organisation juive appelée Eir A'l Hatal a annoncé en être propriétaire.

Le Plan Général en Cisjordanie :

La Cisjordanie est divisée en 4 parties : 4 zones de terres du Nord au Sud, et la zone de Jérusalem qui a des caractéristiques particulières. Dans chacune de ces parties, il est possible d'identifier 3 zones de colonisation : terrains sur lesquels les colonies sont construites, terrains entourant les colonies, sous contrôle des conseils des colonies, terrains en réserve sous contrôle du conseil régional des colonies

Les colonies sont établies au sommet des montagnes et collines qui traversent la Cisjordanie. Environ 340 000 colons y vivent. Certaines de ces colonies sont situées le long d'une chaîne de montagnes qui s'étend le long de la route 60, axe principal de transport entre le Nord et le Sud de la Cisjordanie. Dans cette zone, l'armée israélienne impose aux Palestiniens des restrictions de déplacement très drastiques pour « assurer la sécurité des colons ». Sur une largeur de 10 à 20km le long de cet axe, les colonies israéliennes avec leurs 85 000 colons conduisent à un développement en taches (jéopardisation) des villes et villages palestiniens en raison de la confiscation des terres. Le territoire en zones A et B donc sous autorité palestinienne est morcelé en 50 îlots (bantoustans), le tout englobé dans la zone C, sous contrôle israélien. Les colonies construites dans la région de Jérusalem abritent la plus grande partie des colons (248 000) et isolent complètement Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie et la séparent des villes et villages environnants.

Enfin Israël a, au cours des années, confisqué et annexé 2 millions de dunums (200 000 ha) des territoires palestiniens et les a placés sous le contrôle de 6 conseils régionaux de la colonisation. Une partie significative de la Vallée du Jourdain est cultivée par des colons israéliens. Certains des terrains sont utilisés pour des entraînements militaires, mais la majorité de la terre n'est pas utilisée. Elle est cependant considérée comme un réservoir stratégique pour l'expansion des colonies et la construction de zones industrielles et touristiques.